

DEPARTEMENT DU CALVADOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2021-32

SERVICE EAU

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mme BESSIN Irène.

MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

Absent(s) excusé(s): COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

Absent(s): Mme FERGANT Françoise.

MM VILLIERE Noel, LEVERT Joel, CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

Nombre de délégués en exercice : 21

Date de convocation : 01 juin 2021

Nombre de délégués présents : 9

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

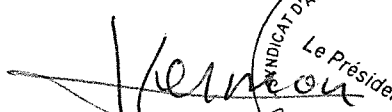
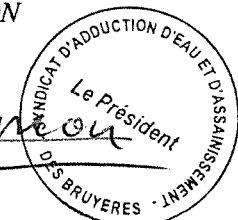
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25/03/2021

Le Président propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 et demande s'il y a des remarques.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*




**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**N° 2021-33**

**SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Étaient présents** : Mme BESSIN Irène.

MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM VILLIERE Noel, LEVERT Joel, CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 21

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 9

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

**TRANSFERT DES EMPRUNTS EAU DU SMAEPA DES BRUYERES VERS LE SIAEPA DES BRUYERES**

Le Président rappelle au Comité Syndical que, par délibération n° 2020-31, en date du 15 septembre 2020, les nouveaux statuts du syndicat des Bruyères ont été validés, aboutissant à la nouvelle dénomination suivante : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) des Bruyères.

Le changement juridique opéré par ces nouveaux statuts a conduit le syndicat des Bruyères à l'attribution d'un nouveau numéro SIRET.

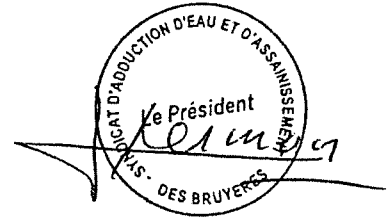
Le Président explique qu'il est donc nécessaire de procéder au transfert des prêts du service Eau actuellement en cours, du SMAEPA des Bruyères vers le SIAEPA des Bruyères.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer toutes les pièces ou documents relatifs à ce transfert.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces ou documents relatifs au transfert des prêts du service Eau, du SMAEPA des Bruyères vers le SIAEPA des Bruyères.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*



Le Président  
Francis HERMON

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*



Le Président  
Francis HERMON

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**N° 2021-34**

**SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mme BESSIN Irène.

MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM VILLIERE Noel, LEVERT Joel, CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 21

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 9

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

**AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES : INTEGRATION DANS LA ZONE  
D'ETUDE DU PONT D'ELOY SUR LA COMMUNE DE SAINT CHARLES DE  
PERCY**

Le Président explique au comité Syndical qu'il a appris en avril dernier que le forage du Pont d'Eloy, situé sur la commune déléguée de St Charles de Percy, a été classé sensible par les services de l'Etat.

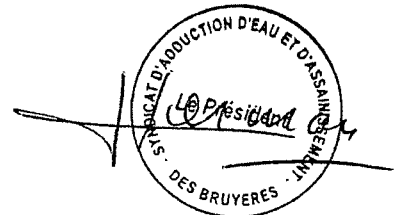
Cette modification fait suite à plusieurs analyses non conformes à certaines molécules chimiques, herbicides entre autres. De ce fait, les périmètres de protection seuls ne suffisent plus. Il faut réaliser une étude sur les aires d'alimentation du captage. Cette étude avait déjà été lancée pour les captages de la Cabotière, sur la commune déléguée de Mont-Bertrand et de Bures, sur la commune déléguée de Bures Les Monts.

Il faut donc insérer le forage du Pont d'Eloy à l'étude déjà lancée et subventionnable à hauteur de 80 % par l'AESN. Ceci est une obligation légale.

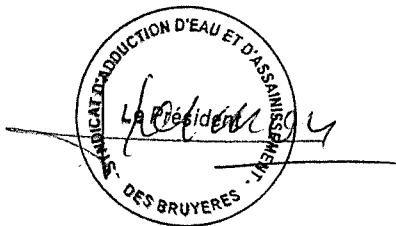
Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'intégration du Pont d'Eloy, situé sur la commune déléguée de Saint Charles de Percy, dans les aires d'alimentation des captages ;
- **AUTORISE** le Président à lancer l'appel d'offres qui intègre les captages de Bures à Bures Les Monts, de La Cabotière à Mont-Bertrand et du forage du Pont d'Eloy à Saint Charles de Percy ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention pour cette étude.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude et pour signer tous les documents relatifs à celle-ci.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*



**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**N° 2021-35**

**SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mme BESSIN Irène.

MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM VILLIERE Noel, LEVERT Joel, CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 21

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 9

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES BASSINS VERSANTS DE LA VIRE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYNDICAT DES BRUYERES**

La Commission Locale de l'Eau est une assemblée délibérante qui a pour mission :

- d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire ;
- de réviser et suivre l'application du schéma.

La Commission Locale de l'Eau comprend :

- des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux... ;

- des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

Les membres sont nommés pour un mandat de 6 ans dont celui-ci arrive à échéance le 9 juin 2021. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.

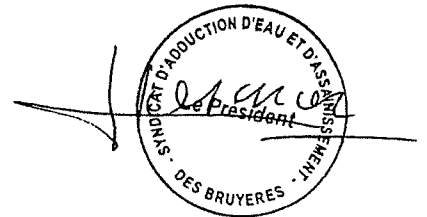
Le Président informe le Comité Syndical que, par courrier préfectoral en date du 30 avril 2021, il est demandé de désigner un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de La Vire.

Le Président propose au Comité Syndical de désigner un représentant du syndicat des Bruyères pour siéger au sein de cette instance.

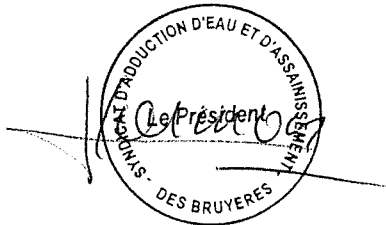
Le Président, Monsieur Francis HERMON, propose sa candidature en tant que représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de La Vire, aucun autre délégué se présentant.

A l'unanimité des membres présents, le Président, Monsieur Francis HERMON, est nommé représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de La Vire .

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*





**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**N° 2021-36**

**SERVICE EAU**

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mme BESSIN Irène.

MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM VILLIERE Noel, LEVERT Joel, CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 21

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 9

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

**CONSTRUCTION DES BUREAUX A CARVILLE : APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES ENTREPRISES**

Le Président informe le Comité Syndical que, suite à la délibération n° 2021-21 du 25/03/2021 approuvant le projet de construction des bureaux administratifs sur la parcelle de l'atelier technique du syndicat et l'autorisant à entreprendre toutes les démarches nécessaires au lancement de ce projet, le permis de construire va être prochainement déposé.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID : 014-200062446-20210608-D\_EAU\_2021\_36-DE

Le Président explique au Comité Syndical que pendant la période d'instruction du permis, il serait souhaitable de lancer l'appel d'offres pour les entreprises, le but étant de pouvoir retenir les entreprises courant septembre.

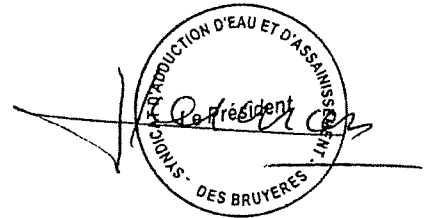
Par ailleurs, le Président présente au Comité Syndical le marché de maîtrise d'œuvre établi par la société AMS EURL dont le montant s'élève à 32 000€ HT soit 38 400€ TTC.

Le Président demande donc au Comité Syndical de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres pour les entreprises et de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 32 000€ HT.

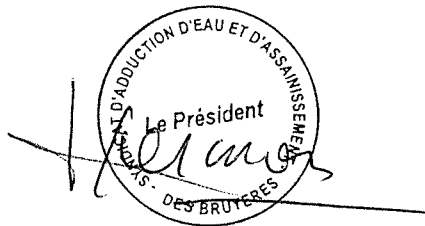
Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre établi par la société AMS EURL d'un montant de 32 000€ HT soit 38 400€ HT ;
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres pour les entreprises
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien ces missions et pour signer tous les documents relatifs à celles-ci.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*



**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**N° 2021-37**

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 18

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 8

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

**TRANSFERT DES EMPRUNTS ASSAINISSEMENT DU SMAEPA DES BRUYERES  
VERS LE SIAEPA DES BRUYERES**

Le Président rappelle au Comité Syndical que, par délibération n° 2020-31, en date du 15 septembre 2020, les nouveaux statuts du syndicat des Bruyères ont été validés, aboutissant à la nouvelle dénomination suivante : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) des Bruyères.

Le changement juridique opéré par ces nouveaux statuts a conduit le syndicat des Bruyères à l'attribution d'un nouveau numéro SIRET.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID : 014-200062446-20210608-D\_ASSAI\_2021\_37-DE

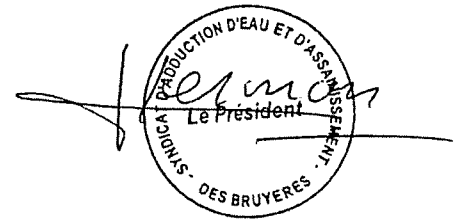
Le Président explique qu'il est donc nécessaire de procéder au transfert des prêts du service Assainissement actuellement en cours, du SMAEPA des Bruyères vers le SIAEPA des Bruyères.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer toutes les pièces ou documents relatifs à ce transfert.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

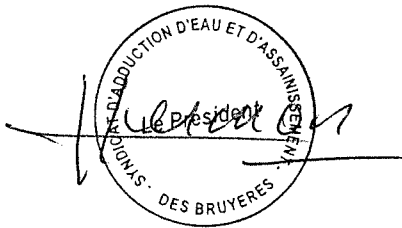
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces ou documents relatifs au transfert des prêts du service Assainissement, du SMAEPA des Bruyères vers le SIAEPA des Bruyères.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*



A circular stamp with the text "SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - DES BRUYERES" around the perimeter. In the center, it says "Le Président". A handwritten signature, "Francis Hermon", is written across the stamp.

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*



A circular stamp with the text "SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - DES BRUYERES" around the perimeter. In the center, it says "Le Président". A handwritten signature, "Francis Hermon", is written across the stamp.

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**N° 2021-38**

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 18

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 8

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES RUE FROIDE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA GRAVERIE : LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'au cours de la réunion du budget primitif 2021, en mars dernier, les représentants de Souleuvre en Bocage ont évoqué le projet d'aménagement de la rue Froide, sur la commune déléguée de La Graverie.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID : 014-200062446-20210608-D\_ASSAL\_2021\_38-DE

Suite au vote du budget Assainissement 2021, le Président souhaite lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude du renouvellement du réseau d'assainissement collectif de la rue Froide, sur la commune déléguée de La Graverie.

Cette mission a pour but la réalisation des études géotechniques, diagnostiques amiante dans les enrobés, l'étude du tracé du futur réseau et le détail estimatif.

Il est rappelé que le Syndicat des Bruyères ne possède pas de diagnostic sur les réseaux assainissement collectif et de ce fait, ne peut bénéficier de subvention.

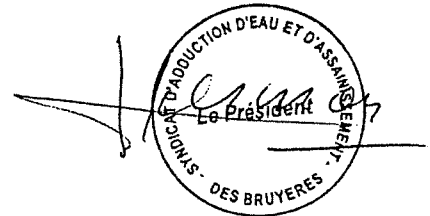
Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer la mission de maîtrise d'œuvre, établie par le cabinet SICEE et qui s'élève à 19 980.00€ HT.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

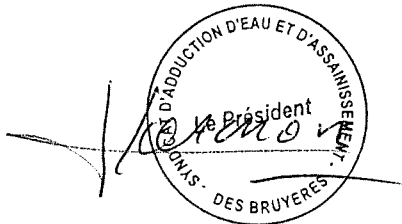
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, établi par le cabinet SICEE et dont le montant s'élève à 19 980.00€ HT.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien cette mission.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*



*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*



## DEPARTEMENT DU CALVADOS

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYERES

#### Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N° 2021-39

#### SERVICE ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : MM. DECLOMESNIL Alain, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAROT-DECAEN Michel, LEFRANCOIS Denis et SILLERE Michel.

**Absent(s) excusé(s)**: COUPEAUX Alain, CHANU Hervé et LOUIS Gilbert.

**Absent(s)**: Mme FERGANT Françoise.

MM CHATEL Richard, LEBIS André, VINCENT Didier, BACHELOT Benoit, BROGNIART Frédéric et MASSON Christophe.

**Nombre de délégués en exercice** : 18

**Date de convocation** : 01 juin 2021

**Nombre de délégués présents** : 8

**Nombre de procurations** : 0

**Secrétaire de séance** : M. LECHERBONNIER Alain

*Vu l'article L.2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

*Monsieur le Président a constaté qu'à l'ouverture de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le quorum n'était pas atteint.*

*En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement ce jour, sans condition de quorum.*

#### **CONTRAT EAU ET CLIMAT : APPROBATION**

Le Président explique au Comité Syndical que dans le cadre de la mise en œuvre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie souhaite que les EPCI à fiscalité propre portent des Contrats « Eau et Climat » à l'échelle de leur territoire.

Ces contrats visent à obtenir la mobilisation des maîtres d'ouvrages autour d'un programme d'actions prioritaires pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Le contrat, d'une durée de 3 ans, engage d'un côté les maîtres d'ouvrages signataires qui doivent réaliser les actions prioritaires et d'un autre côté, l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui s'engage à financer les actions inscrites audit contrat.

Le Président précise que pour le territoire du syndicat des Bruyères, ce contrat sera piloté par l'Intercom de la Vire au Noireau. Il inclura des actions prioritaires qui concerneront :

- le **grand cycle de l'eau** : ces actions seront élaborées directement par l'Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » ;

- le **petit cycle de l'eau** (Assainissement et eau potable) : sur ce point, un important travail de concertation doit se mettre en place avec les différents maîtres d'ouvrages du territoire qui seront co-signataires de ce contrat.

Le Président explique qu'une réunion a eu lieu le 16 avril dernier avec l'ensemble des acteurs locaux de l'eau et de l'assainissement collectif pour une présentation du contrat et des actions retenues.

Pour le Syndicat des Bruyères, une grosse action est à mener concernant l'élimination des eaux parasites sur le réseau assainissement collectif de Vassy. En effet, ces eaux parasites peuvent entraîner, sur de courtes périodes, le débordement du poste principal avec un renvoi directement au cours d'eau.

L'étude complète sur les eaux parasites est estimée à 160 000 € HT hors travaux et peut être réalisée sur les 3 ans du contrat.

Le diagnostic consiste en la mise en place d'un diagnostic permanent composé d'une mesure de suivi de nappe, de 5 enregistreurs de débit permanent. Il sera suivi d'une inspection télévisée sur l'intégralité du réseau, d'un test à la fumée également sur l'ensemble du réseau et du contrôle de 300 branchements environ. Une visite complète des ouvrages ainsi qu'un géoréférencement de la totalité de la structure seront également réalisés.

Le Président explique que cette étude est subventionnable par l'AESN. Pour ce faire, il faut qu'elle soit inscrite au contrat EAU et CLIMAT porté par l'Intercom de la Vire au Noireau et dont le Syndicat des Bruyères doit être co-signataire de ce contrat.

Il est à rappeler que le Syndicat des Bruyères avait déjà inscrit dans son programme, les diagnostics des réseaux assainissement de La Graverie, Le Bény-Bocage, Saint Martin des Besaces et Vassy. Ces diagnostics permettent d'avoir le droit aux subventions de l'AESN pour réaliser les travaux de renouvellement des réseaux E.U.

Le Président demande donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer le contrat Eau & Climat.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise en place du contrat Eau & Climat permettant le subventionnement des études sur les eaux parasites de Vassy ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat Eau & Climat ;



Envoyé en préfecture le 22/06/2021

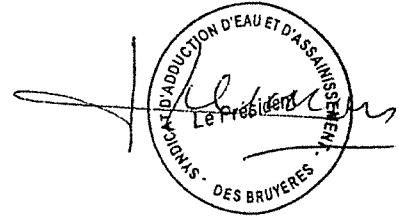
Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID : 014-200062446-20210608-D\_ASSAI\_2021\_39-DE

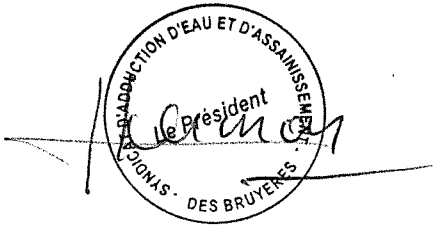
- **APPROUVE** le lancement de l'étude sur les eaux parasites sur le réseau d'assainissement collectif sur la commune déléguée de Vassy ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien ces actions.

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président  
Francis HERMON*




A circular stamp with the text "SYNDICAT D'ADDITION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYÈRES" around the perimeter. In the center, it says "Le Président". A handwritten signature, "Francis Hermon", is written across the stamp.

*Certifié exécutoire à la date de transmission à la Sous-Préfecture  
Le Président, Francis HERMON*



A circular stamp with the text "SYNDICAT D'ADDITION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES BRUYÈRES" around the perimeter. In the center, it says "Le Président". A handwritten signature, "Francis Hermon", is written across the stamp.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021  
Reçu en préfecture le 22/06/2021  
Affiché le   
ID : 014-200062446-20210608-D\_ASSAI\_2021\_39-DE